

Trousse de 1^{er} secours : Quel contenu ?

Réglementation :

Il n'y a pas de réglementation définissant le contenu d'une trousse de secours sur le lieu de travail. Conformément à [l'art. R.4224-16 du code du travail](#) : « ... l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. ».

De plus, l' [art. R4224-14](#) dispose que « Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible. »

Chaque employeur doit donc définir, en fonction des risques auxquels peuvent- être exposés les agents, le contenu des trousse de secours en concertation avec le médecin du travail.

Celles-ci doivent-êtré prévues et ou emmenées au plus près de la tâche des agents.

Proposition du contenu des trousse de secours :

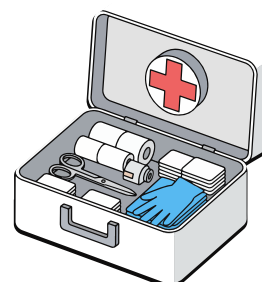
Quelques conseils

- Vérifier régulièrement le contenu et les dates de péremption des produits
- Aucun médicament ne doit se trouver dans une trousse
- Les trousse de secours doivent être facilement accessibles et identifiées
- Le matériel de premiers secours est réservé à un usage professionnel (entre agents)
- Ne pas utiliser d'antiseptique sur le public et les enfants



Contenu commun à toutes les trousse

- Contenant (souple ou rigide)
- Gants à usage unique (vinyle ou nitrile) taille 8 -9
- Lingettes nettoyantes mains individuelles
- Masque de protection pour le bouche à bouche
- Sérum physiologique (en dosettes)
- Compresses stériles (en sachets)
- Pansements (en bandes)
- Paire de ciseaux à bouts ronds
- Rouleau de sparadrap
- Bande extensible
- Pince à échardes
- Crochets Tire-tiques
- Poche de froid instantanée
- Couverture de survie
- Petit Sac poubelle



Remarque : lavage des plaies avec eau + savon ou sérum physiologique

Matériels/produits pouvant être présents (selon les risques identifiés)

- Pansement compressif
- Garrot (si présence d'un SST formé)
- Rince œil
- Kit membre sectionné...

CDG 70

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône

Pôle

Qualité de vie
au travail

Service Prévention

Création : 02/03/2026